

DECRET N° 90-54 du 15 Mars 1990

chargeant Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications de l'Intérim de Monsieur Paul Irénée ZINSOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales pour compter du 26 Février 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 26 Février 1990, Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence de Monsieur Paul Irénée ZINSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 15 Mars 1990

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 SA/SC 4 CPC 6 SPD 2 PPC 2 MIAS-MIC 6 Autres  
Ministères 16 INSAE-DPE-DCCT 6 BN-DAN 4 IGE-Gde Chanc - ONEPI 3 UNB-FASJEP 4  
BCP 6 DLC 2 Préfets 6 JORPB 1.-